Encore la réforme de l'orthographe

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

comptabilité (condition nécessaire pour obtenir les subventions) ; extension de la gratuité, variété et souplesse de l'organisation adaptée aux besoins locaux ; conception nette du but à atteindre. Mme Brunhes insiste sur la nécessité de conserver le caractère pratique de cet enseignement ménager en le restreignant à son objet propre : *cuisine, ménage*. Et par ménage, elle entend la tenue de la maison, l'entretien et la confection des vêtements de la famille, et non « la coupe perfectionnée » qui a sa place ailleurs, à l'école professionnelle, par exemple.

Il me semble bien qu'elle a vu juste, sur ce point, comme sur d'autres, très importants aussi : qu'il ne faut pas donner cet enseignement trop tôt (avant 12 ans) ; qu'il faut former la main par la répétition fréquente des exercices.

Les dernières lignes méritent d'être signalées à ceux qui ont tendance à dresser des programmes trop riches, sous prétexte qu'ils sont plus démocratiques :

« Par tous ces caractères essentiels, l'enseignement ménager marque donc une réaction salutaire contre une certaine éducation féminine théorique, encyclopédique et livresque, bref, intellectuelle à l'excès. »

MARIE RAUBER

Encore la réforme de l'orthographe

Nous reproduisons les deux articles suivants, publiés dans *La Tribune de Lausanne :*

Préjugés orthographiques

Au risque de me faire dire : « Vous êtes orfèvre... », je tiens à relever en quelques mots l'article « Respectons les virgules », publié par la *Tribune*. Je m'attendais à un débat sur la ponctuation, et voici, c'est un coup de patte contre la réforme orthographique ! Pourquoi perpétuer des malentendus ? MM. les professeurs de français ont des déboires avec leurs élèves à propos de l'édit des « tolérances ». Sans doute, Rome ne s'est pas bâtie en un jour, mais est-ce une raison, parce qu'on ne peut d'un coup de baguette magique, inculquer du jour au lendemain aux élèves de nouvelles notions, pour renoncer à les croire utiles et opportunes ?

Je ne sache pas qu'il vienne à l'idée de personne de présenter l'orthographe actuelle comme un chef-d'œuvre de clarté, de simplicité, de logique, où l'on ne pourrait découvrir quoi que ce fût qui exigeât une retouche quelconque. Il ne faut point prendre l'habitude de dire que les réformistes sont des trouble-fête, capables de compromettre l'avenir de la belle langue française en en détruisant l'harmonie. Autant dire que l'Académie française a méconnu ses devoirs en adoptant « rythme, avocat, poteau, fantôme », anciennement écrits « rhythme, advocat, posteau ».

Quant à prétendre que les enfants s'en vont chantant en chœur : « Il n'y a plus d'orthographe ! » ce ne peut être là qu'un aimable paradoxe. Quoi ! il n'y aurait plus d'orthographe, parce que je puis

écrire indistinctement « confiture de groseille » et « sirop de groseille ! » Pour un *s* que perd groseille, on se bat les flancs, on démontre qu'ici la forme du mot doit dépendre « de la force avec laquelle aura fonctionné le pilon ». Plutôt que de lui imposer ces chinoiseries, je préférerais que l'écolier apprît et retînt pour toute sa vie une maxime de la Rochefoucauld ou d'Epictète.

Un des quarante « Immortels », M. Octave Gréard, expose dans son rapport de 1894 le bien fondé de toute une série de réformes qui, certainement, se feront, bien que jusqu'aujourd'hui la docte assemblée n'ait pris aucune décision définitive. On peut regretter cette lenteur, qui a provoqué l'intervention du ministère de l'Instruction publique, aiguillonné lui-même par les insistances des sociétés réformistes. Nous eussions même préféré qu'avant de réaliser les réformes dont l'arrêté Leygues donne la liste, l'autorité acceptât une partie de celles demandée depuis fort longtemps. Ainsi, l'*x* final, une faute patente, épatante allais-je dire, contre l'étymologie — ce grand cheval de bataille des antiréformistes — devrait être remplacé par *s*. Cela aurait pour effet immédiat et tangible de simplifier trois règles de grammaire : 1. le pluriel des noms (l'uniformisation serait absolue, la mémorable exception des 7 mots en *ou* serait reléguée au musée des antiquités) ; 2. la formation du féminin (*partout*, on ajouterait *e* au masculin) ; 3. au lieu de : les noms terminés au singulier par *s*, *x*, *z* ne changent pas au pluriel, nous aurions : « les mots terminés au singulier par *s* et *z*..... »

Dira-t-on que le jeu n'en vaut pas la chandelle, que l'*x* doit subsister partout où il s'est installé, qu'il plaît à l'œil, représente une couleur, symbolise à merveille je ne sais quelles exquises sensations, et patati et patata ? Alors, à quoi servent la science philologique et... le bon sens ? Méfions-nous des esthétiques douteuses.

Les réformistes ne sont pas tous d'accord entre eux ? La belle affaire ! Dites-moi le groupe le plus minuscule d'intérêts quelconques où l'union soit parfaite ! Et pourtant le monde marche. L'action seule importe. Quand un beau matin, nous apprendrons que l'Académie française a voté quelques nouvelles simplifications, voire même des « complications » les ultraconservateurs, surtout parmi les jeunes, salueront ce progrès d'un geste gracieux, et tout le monde sera content, autant qu'on peut l'être. Mais l'Académie ne bouge pas si nous restons immobiles. L. Mogeon.

Troisième et dernière cloche

M. S. Cornut, avec raison selon nous, a mis en garde contre la « négligence » qui pourrait facilement suivre la « tolérance » introduite par décision du ministère de l'Instruction publique en France. L'ukase de M. Leygues peut avoir force de loi dans les écoles, et c'est tant mieux pour les élèves. Mais jusqu'ici il n'a eu aucun effet sur l'orthographe « littéraire ». Les bons écrivains continuent à observer les anciennes règles sanctionnées par l'Académie, les considérant sans doute comme donnant à la langue autant de nuances et de finesses. Les élèves, eux, voyant qu'on leur permet dans certains cas d'orthographier autrement que dans les livres, ont la tendance à généraliser, à faire fi de toutes les règles et à dire : — Qu'importe une lettre ou une virgule de plus ou de moins ? Aujourd'hui on écrit comme on veut !

Il y a là incontestablement un danger, contre lequel il faut se prémunir. M. Cornut n'a pas dit autre chose.

M. L. Mogeon, lui, ne se contente pas de la « tolérance » de M. Leygues. Apôtre enthousiaste de la réforme orthographique poussée à ses dernières limites, fondateur de la société de ce nom dans la Suisse romande, il a juré la mort des *x* et il ne désarmera pas tant qu'il en restera un seul en usage.

M. Mogeon a pour lui la logique, l'étymologie et tout ce qu'on voudra. Nous nous permettons cependant de lui faire observer que l'*x* n'a jamais été une pierre d'achoppement pour les élèves et que deux, dix, doux ou bijoux, avec *x*, sont au moins aussi plaisants et plus pittoresques qu'avec *s*.

Il y a pour les élèves et pour tout le monde, même pour ceux qui passent leur vie à lire et à écrire, une difficulté orthographique bien plus grave, à laquelle la circulaire Leygues n'a apporté aucun *adoucissement* : la question des lettres doubles. On écrit siffler avec deux *ff* et persifler, qui en dérive, avec un seul *f* ; résonner avec deux *n* et résonance avec un seul ; inversément, on écrit courir avec un seul *r*, et courrier avec deux *r* ; chariot, avec un seul *r*, et charron, charrier, et autres dérivés, avec deux *r*. Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini.

Voilà qui est parfaitement absurde et contraire à l'étymologie et à la logique ; c'est une source de difficultés toujours renouvelées et il n'est personne qu'elle n'oblige à consulter son dictionnaire.

La sainte ardeur qui enflamme M. Mogeon contre les *x*, il devrait, bien l'appliquer à résoudre la question des lettres doubles. S'il réussit à nous débarrasser de ce fléau, il aura acquis une gloire immortelle et son nom sera béni de tous ceux, grands et petits, qui tiennent une plume.

P. R.

PROGRAMME SCOLAIRE DU IVe ARRONDISSEMENT
1902-1903

I. Instruction religieuse

Ier, IIe et IIIe cours. *Nouveau-Testament.* (Voir Programme général, p. 6 et 7.)

II. Lecture

Ier cours ou degré inférieur. *Syllabaire* et *Livre du Ier degré*, selon Programme général, p. 8 et 9.

IIe cours ou degré moyen. a) *Lectures morales* : Chap. 12 à 24 inclusivement ;

b) *Le règne animal* : Chap. 1 à 18 ;

c) *Le règne végétal.* (Pendant le semestre d'été.)

IIIe cours ou degré supérieur. a) *Lectures morales* : Chap. 2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 17.

b) *Lectures littéraires obligatoires* : Chap. 15, 22, 26, 37, 56, 60, 61, 62.

Lectures littéraires facultatives : Chap. 11, 35, 36, 46.

Hygiène : Chap. 4, 5, 6, 7. (Obligatoire.)

Lectures scientifiques : Le ciel. Chap. 1 à 9. (Facultatif.)

Connaissances usuelles : Chap. 9 à 14. (Facultatif).

Observation. — Le cours supérieur fera une revision du degré moyen avec le IIe cours, et celui-ci s'initiera au IIIe degré avec le cours supérieur. Les leçons seront alors simultanées.